



CGT FINANCES PUBLIQUES

DISI PAYS DU CENTRE

ESI Clermont Guichard
ESI Clermont Parlette
ESI Limoges
ESI Nevers

Compte rendu de la CAPL d'appel de notation pour les cadres A

La CAPL s'est tenue le jeudi 14 juin sous la présidence de M CHAPON.

Ayant pris connaissance des déclarations liminaires, le président n'a pas souhaité débattre sur les suppressions d'emplois à la DGFIP en estimant que ce sujet n'était pas du ressort de cette CAP. La CGT Finances Publiques, lui a cependant signifié que la politique d'emploi occasionnait bien des difficultés dans le quotidien des agents particulièrement visibles dans cette CAPL.

La regrettable situation d'absence de note mise en réserve (qui empêche la CAPL de jouer pleinement son rôle) s'est encore répétée cette année suite à une décision de notre DISI prise au sein d'un conseil de direction.

Reconnaissant d'éventuelles faiblesses du système actuel d'évaluation-notation, M CHAPON nous a présenté comme une amélioration les propositions de décret pour l'année 2013 : l'apparition de réduction d'ancienneté de deux mois, une réserve de note obligatoire départementale, un taux de bénéficiaire porté à 60%. La CGT Finances Publiques dénonce notamment la suppression de la note (cf déclaration liminaire), ainsi que les injustices liées au contingentement : les élus font remarquer que l'annonce de 60% de bénéficiaires ne dit rien du total des réductions attribuées et supposent que la somme globale des réductions n'augmentera pas dans le contexte actuel de réduction budgétaire.

M Chapon a tenu également à nous préciser que les agents, faisant face à des difficultés, pouvaient contacter leur élus syndicaux, mais également leur chef de service.

Pour assurer le fonctionnement des CAPL, les élus de la CGT Finances Publiques ont présenté une motion pour amender le règlement intérieur qui limite le temps de préparation et le nombre d'expert. Ces propositions rejetées par la direction en séance seront portées au niveau national.

Résumé, chiffres et nouveautés pour cette année :

- le changement (parfois la diminution) de la note pivot que certains agents ont observé est dû au reclassement DGFIP ;
- la politique de gestion du fameux 0,01 est différente : elle constitue un mixte de ce qui était connu dans nos deux filières ;
- possibilité de bénéficier d'une bonification lors de la dernière année de son échelon variable ;
- les chiffres 2012 :
 - Filière Fiscale :
 - 27 cadres en échelon variable : 8 0,02 et 5 0,06 à attribuer ;
 - 5 en échelon terminal : 1 0,02 et 1 0,06.
 - Gestion Publique
 - 16 cadres en échelon variable : 5 0,02 et 3 0,06 ;
 - Pas de contingentement sur l'échelon terminal.

Les élus CGT Finances publiques et les membres de la commission ont ensuite débattu du dossier qu'un collègue nous avait demandé de porter.

Comme nous le rappelons dans notre déclaration liminaires, n'hésitez pas à prendre contact avec vos représentants syndicaux.



**Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques
CAPL N°1 du 14 juin 2012
Appel de notation cadre A**

Nous voici réunis ce jour pour examiner les appels issus de la campagne d'évaluation-notation.

La CGT Finances publiques dénonce cet exercice d'évaluation dont les appels étudiés en CAPL ne donnent qu'un faible aperçu du mal-être et des régressions sociales qu'il occasionne. Partie intégrante de la RGPP et inspiré des pires méthodes de management dont on peut observer les effets délétères dans le monde du travail, il a introduit une regrettable culture d'individualisation des carrières, une rémunération au pseudo-mérite, une mise en concurrence des agents au sein de l'administration pouvant dériver vers des situations de harcèlement moral.

La CGT est d'autant plus vigilante qu'à compter du 1er janvier 2013, l'évaluation professionnelle des agents s'effectuera dans un nouveau cadre juridique. En refusant d'utiliser la possibilité de maintenir une notation chiffrée (en l'inscrivant dans les statuts particuliers), la Direction Générale a acté cette réforme qui s'inscrit dans la continuité de celle déjà menée en 2002.

Concernant la CAPL de ce jour, les élus dénoncent la situation de pénurie de note mise en réserve, fréquemment constatée les années précédentes et revendiquent la dotation d'une réserve spécifique (nationale) afin de permettre aux CAPL de remplir pleinement leur rôle. A défaut, nos collègues sont fréquemment contraints de demander un examen au niveau national.

Plus généralement, nous invitons les agents à rester attentifs face aux différentes évolutions et à ne pas hésiter à prendre contact avec leurs représentants syndicaux notamment lorsqu'ils font face à des difficultés.